



Lézardrieux, le 12 septembre 2025

Service des Infrastructures et  
des Équipements de Sécurité Maritimes

**Le responsable de la Division**

à

Division Phares et Balises de Bretagne-Nord

**Gestionnaires de ports  
et zones de mouillages  
des Côtes d'Armor**

Nos réf. : 2025-09-12-bouees

Vos réf. :

Affaire suivie par : Yannick CUVILLIER

Tél. : 02 96 22 19 96 - Mob. : 06 61 71 29 29

Courriel : yannick.cuvillier@developpement-durable.gouv.fr

**objet** : rappel de la réglementation

Mesdames, Messieurs les gestionnaires de ports et zones de mouillage,

Le système mondial de balisage maritime, adopté par l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM/IALA) le 15 avril 1982, fixe les couleurs, formes et feux des balises afin d'assurer une signalisation cohérente et sécurisée à l'échelle internationale.

En France, ces règles sont reprises par l'arrêté du 10 décembre 2021, modifiant celui du 30 novembre 2017, qui définit le système de balisage maritime et son référentiel technique.

La Division Phares et Balises de Bretagne-Nord relève une utilisation croissante de bouées de mouillage aux couleurs et formes réservées à la signalisation maritime.

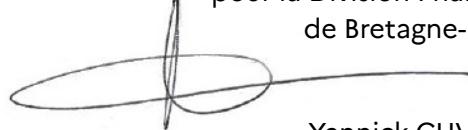
Or, l'emploi de couleurs réglementaires (vert, rouge, jaune) pour des bouées de mouillage engendre une confusion avec le balisage officiel et constitue une mise en place d'aides à la navigation non autorisées, au sens des articles L5242-20-2 et L5242-20-3 du Code des Transports.

En conséquence, **l'utilisation de bouées aux couleurs du balisage maritime est strictement interdite**. Les gestionnaires ayant déjà déployé ce type de matériel sont invités à procéder à des actions correctives sans délai.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur les solutions alternatives et vous accompagner dans cette démarche, afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la mer.

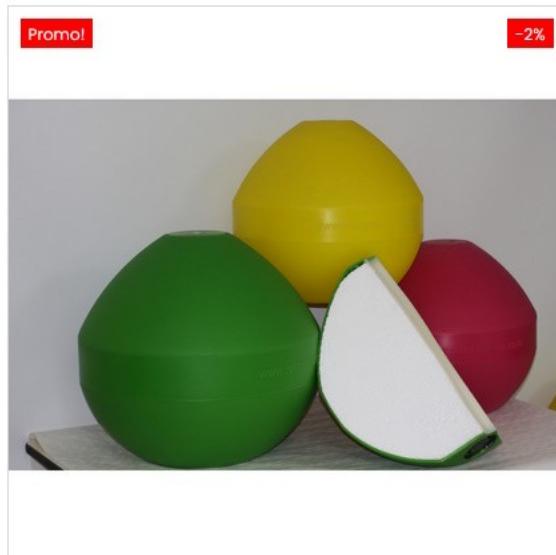
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

pour la Division Phares et Balises  
de Bretagne-Nord



Yannick CUVILLIER

## MODÈLES DE BOUÉES À NE PAS UTILISER



### **Bouée de mouillage chaîne traversante - ROTAX**

Référence BM 40-63V

Les bouées de mouillage sont fabriquées avec du Polyéthylène de moyenne densité assurant une **bonne résistance** à la fissuration sous contrainte, aux chocs à basse température, à l'eau salée, aux agressions des espèces végétales et animales marines et aux hydrocarbures.

Matière: PE + mousse PSE

Couleur : blanc, vert ou jaune  
=> Pour les couleurs VERT et JAUNE, le délai peut être plus long.

**Attention : Frais de port en sus !**

**BOUEE VENDUE SANS LA TIGE !** Vous pouvez vous procurer la tige ROTAX [ici](#)

**Couleur**



**Volume**

